



TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° Siret 523 399 327 00015

Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084

Rue Aristide Dumont - 26400 CREST



Tel Président : 06 26 33 18 57

Email : president@touretdetours.fr

Site web : www.touretdetours.fr

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre -
64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS - N° d'immatriculation : IM075100382
Assurance RCP et assurances optionnelles Groupama/Willis Towers Watson 92800 Puteaux
Garantie financière 8-10rue d'Astorg 75008 Paris

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

SEJOUR SAINT VERAN - QUEYRAS

(Hautes Alpes - Région PACA)

du samedi 19 aout au vendredi 25 aout 2023

COUT DU SEJOUR : 445 euros par personne (covoiturage non inclus environ 40 €)

Accompagnatrice Responsable du séjour : Monique FERMOND - Tel 06 74 23 07 13

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 30 AVRIL 2023

La randonnée est ouverte exclusivement aux adhérents de Tour et Détours

Nombre de participants et déplacements : 8 minimum et 8 maximum - covoiturage

Date et durée du séjour : Du samedi 19 aout au vendredi 25 aout 2023 (6 nuits / 7 jours)

Hébergement : 1/2 pension au gîte de La Blanche pour 2 nuits et chalet L'Etoilis pour 4 nuits

Possibilité d'acheter des paniers repas aux gîtes. (11 € le 1^{er} gîte et 12 € le 2^{ème})

➔ **PREVOIR** : sac à viande, linge de toilette, pique-nique du 1^{er} jour, lampe de poche, contenant / boîte pour la salade. (Le chalet L'Etoilis peut fournir une boîte pour 3 €).

PROGRAMME DU SEJOUR ET DES RANDONNEES

Niveau des randonnées : difficile - **Altitude maximale** : 3000 m environ

5 jours de randonnées avec dénivelés de 950 m à 1100 m et distances de 10 à 15 kms.

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la rando pour apprécier pleinement ce séjour.

JOUR 1 - SAMEDI 19 AOUT

Départ de Crest dans la matinée. Arrivée à St Véran, on prend la navette jusqu'à la Chapelle des Clausis (voitures interdites en été) puis à pied jusqu'au gîte de La Blanche, 2,5 kms / dénivelé 200 m.- prévoir le repas du midi. Installation - dîner en ½ pension au gîte.

JOUR 2 - DIMANCHE 20 AOUT

Refuge de la Blanche , Le Caramentran, Roca Bianca Col Blancher
Lac de La Blanche. 14 km / 1100 md. Altitudes : mini 2499 / maxi 3031.

JOUR 3 - LUNDI 21 AOUT

Refuge de La Blanche, Tour de la Tête des Toilis, Col de la Noir ,déscente Col Longet, Lac Bleu (repas), remontée Col Blancher. 12 km / 937 md. Altitudes : mini 2499 / maxi 2955.

Arrivés au refuge de La Blanche, on prend ses affaires et retour avec la navette pour St Véran avec les 2,5 km pour revenir à la Chapelle, parking de la navette.

On va au chalet L'Etoilis (à pied) pour le repas du soir et le logement.

JOUR 4 - MARDI 22 AOUT

Chalet L'Etoilis, Pont du Moulin, la cabane de Lameron, la Croix, cretes de Curlet, pic Cascavelier, pointes des Marcelettes. 10 Km / 1026 md. Altitudes : mini 1848 / maxi 2772.

JOUR 5 - MERCREDI 23 AOUT

Chalet L'Etoilis, Pont du Moulin, Col des Estronques, Cretes Jaquettes.

12 km / 1041 md. Altitudes : mini 1848 / maxi 2749.

JOUR 6 - JEUDI 24 AOUT

Chalet L'Etoilis, L'Observatoire (visite si possible mais pas encore de réponse ce jour) puis Le Pic de Chateau Renard. 15 km / 1045 md. Altitudes : mini 1969 / maxi 2955.

JOUR 7 VENDREDI 25 AOUT

On quitte le chalet après le petit déjeuner ; visite de St Véran et retour à Crest en fin d'après-midi.

Le programme peut être modifié sur décision du responsable en fonction des conditions climatiques ou de la condition physique des participants.

PRIX DU SEJOUR 445 € + covoiturage environ 40 € à régler au cours du séjour

LE PRIX COMPREND :

- Les diners du JOUR 1 au JOUR 6 et les petits déjeuners du JOUR 2 au JOUR 7
- Boissons aux repas, café / infusion le soir
- L'hébergement : 6 nuits.
- L'accompagnement des randonnées
- Les taxes de séjour + frais divers de dossier + frais immatriculation tourisme
- L'assurance «assistance voyageur» incluse avec votre licence.

NE SONT PAS COMPRIS :

- Le déjeuner de l'aller (jour du départ)
- Le covoiturage (environ 40 €) à régler lors du séjour
- Les achats personnels
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

INSCRIPTIONS :

Contactez **Monique FERMOND** - tel **06 74 23 07 13**

Si disponibilité, Gabriel MAGNON (tél 06 10 40 08 09 - sejours@touretdetours.fr) vous fera parvenir :

- UN BULLETIN D'INSCRIPTION
- UN BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES.

Votre inscription deviendra définitive après signature et Renvoi de ces 2 bulletins, accompagnés d'un chèque (**acompte + assurance**) à l'ordre de TOUR ET DETOURS et adressé à : TOUR ET DETOURS - Rue Aristide Dumont - 26400 CREST

→ **Le bulletin d'inscription doit être correctement rempli et bien lisible avec n° de licence et adresse mail.**

→ **Dans tous les cas, nous retourner le bulletin de souscription aux assurances signé (Annexe 11) même si vous n'y souscrivez pas, en cochant la case attestant que vous avez eu connaissance des conditions d'assurance.**

→ **Un seul chèque : ACOMPTE + EVENTUELLEMENT SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE**

→ **Préciser le séjour concerné au dos des chèques ainsi que le nom des personnes concernées.**

PAIEMENT :

- 1er acompte à l'inscription : 200 € + assurance optionnelle souscrite simultanément à l'inscription

Impératif : même date sur le bulletin d'inscription et sur le bulletin de souscription

- **Solde : 245 € à adresser avant le 31 MAI 2023**

→ Vous pouvez nous adresser vos 2 chèques en même temps que l'inscription, chaque chèque sera encaissé à l'échéance.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

→ Annulation jusqu'au 31 MAI 2023 inclus : retenue du 1er acompte

→ Annulation après le 31 MAI 2023 ou non présentation au départ : retenue de la totalité des sommes versées.

→ SAUF si vous trouvez un remplaçant (ou si nous avons des adhérents en liste d'attente) ou si vous avez souscrit l'assurance annulation et que vous remplissez les conditions requises de remboursement de l'assurance annulation.

➤➤➤ En aucun cas, la souscription aux assurances optionnelles n'est remboursable.

Fait à Crest, le 27 Février 2023

La Responsable du séjour :

Monique FERMOND

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

Pièces jointes ou téléchargeables sur www.touretdetours.fr

Bulletin d'information préalable - Annexes 10 & 11 : notice d'assurances optionnelles et contrat - Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme.